

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi vingt mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 12 mars 2025

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, JEANNIARD Luc, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme M: MITAUT Rachel; RIONDET Jacques.

ABSENTES : Mme VAYSSIERE Nora

PROCURATIONS : M. RIONDET Jacques à M. GUICHARD Serge

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GRASSER Sylvie

Ordre du jour :

- Compte Administratif 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux d'imposition pour 2025
- Budget Primitif 2025
- TE38 : Proposition d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique
- Local communal : mandat de gestion locative
- AFEI : cotisation 2025
- Consultation relative au projet de Document-cadre de l'Isère définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol
- Compte rendu des commissions communales.
- Compte rendu des commissions de la CCBE ;

Questions diverses

- Accueil d'urgence temporaire
- Inauguration de l'exposition itinérante départementale et conférence de Mélissa LOSANO.

Le compte rendu de la séance du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité

ETAT CIVIL

Mariage

BONNARDON Andy et MALLETON Anthony : le 8 mars à Colombe

Décès :

*GOSSE Patrice : le 20 février à Voiron
Mme RIONDET Marie-Rose, maman de Jacques conseiller municipal.*

2025 – 11 – 1 : Approbation du Compte de Gestion 2024

Monsieur Roger VALTAT, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2024.

A l'issue de cet exposé, Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de ce document dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	686 712,08	1 593 930,49	2 280 642,57
Dépenses	731 533,17	1 166 517,27	1 898 050,14
Résultat de l'exercice	- 44 821,09	+ 427 413,22	+ 382 592,13
Résultat antérieur 2023	+ 236 703,21	+ 143 381,96	+ 380 085,17
Résultats cumulés	+ 191 882,12	+ 570 795,18	+ 762 677,30

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le Compte de Gestion de la commune de Colombe pour l'année 2024, établi par le Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

2025 – 12 - 1: Approbation du Compte Administratif 2024

Monsieur Roger VALTAT, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, il illustre les investissements réalisés ou engagés, et témoigne de la santé financière de la commune. Pour 2024 il s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	686 712,08	1 593 930,49	2 280 642,57
Dépenses	731 533,17	1 166 517,27	1 898 050,14
Résultat de l'exercice	- 44 821,09	+ 427 413,22	+ 382 592,13
Résultat antérieur 2022	+ 236 703,21	+ 143 381,96	+ 380 085,17
Résultats cumulés	+ 191 882,12	+ 570 795,18	+ 762 677,30

Après échanges, Mme Martine JACQUIN, Maire, quitte la séance et M. Roger VALTAT demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'approbation de ce compte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le compte Administratif de la commune de Colombe pour l'année 2024 comme présenté ci-dessus.

- Arrête les résultats définitifs comme suit :

* Excédent d'Investissement :	191 882,12 €
* Excédent de Fonctionnement :	570 795,18 €

2025 – 13 - 1: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal à 16 voix POUR et une ABSTENTION :

* Statut sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

* Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 570 795,18 €

* Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

* Résultat de fonctionnement de l'exercice	427 413,22 €
* Résultats antérieurs reportés au BP 2024	143 381,96 €
* Résultat à affecter de :	570 795,18 €

* Solde d'exécution d'investissement	+ 191 882,12 €
* Solde des restes à réaliser d'investissement	- 381 000,00 €
* Besoin de financement	- 189 117,88 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024	<u>570 795,18 €</u>
-------------------------------------	----------------------------

* Affectation en réserve R 1068 en investissement	190 000,00 €
* Report en fonctionnement R 002	380 795,18 €

2025 – 14 - 1: Taux d'imposition 2025 :

Monsieur Roger VALTAT adjoint aux finances rappelle aux membres présents les taux d'imposition des taxes directes locales de 2024.

Il expose que le projet du Budget Primitif 2025 a été établi sans variation de ces taux.

Madame le Maire propose donc de maintenir les taux 2024 pour 2025.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux actuels et adopte les taux d'imposition suivants pour l'année 2025:

- Taxe d'habitation :	9,27 %
- Taxe foncière (bâtie) :	35,57 %
- Taxe Foncière (non bâtie) :	60,46 %

2025 – 15 - 1: Budget Primitif 2025 :

M. Roger VALTAT adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 de la commune de Colombe, établi par la commission communale.

Ce document s'établit comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES **1 848 892,18**

011	Charges à caractère général	619 400,00
012	Charges de personnel	474 000,00
014	Atténuation de produits	7 500,00
023	Virement à la section d'investissement	486 962,18
042	Opérations d'ordre entre sec	34 730,00
65	Autres charges de gestion courante	164 800,00
66	Charges financières	60 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations aux provisions	1 000,00

RECETTES **1 848 892,18**

002	Résultat de fonctionnement reporté	380 795,18
013	Atténuation de charges	3 000,00
70	Produits des services, domaine, vent	115 500,00
73	Impôts et taxes	403 597,00
731	Fiscalité locale	746 000,00
74	Dotations et Participations	180 000,00
75	Autre produits de gestion courante	20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES **2 857 097,30**

041	Opérations patrimoniales	592 032,00
16	Remboursement d'emprunts	289 000,00
20	Immobilisations incorporelles	56 234,09
204	Subvention d'équipement v	170 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 649 831,21
23	Immobilisations en cours	100 000,00

RECETTES		2 857 097,30
001	<i>Solde d'exécution d'inv. Reporté</i>	191 882,12
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	486 962,18
040	<i>Opérations d'ordre entre sec</i>	34 730,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	592 032,00
10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	275 841,00
13	<i>Subventions d'investissement</i>	1 275 650,00

Après avoir entendu l'exposé de M. VALTAT et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION approuve le budget primitif de la commune pour 2025 comme détaillé ci-dessus.

2025 – 16 - 1: Mise en place de la fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement :

La commune de Colombe a opté par délibération du 24 août 2023 pour l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de l'instruction M14

Rappel : En nomenclature M14, les dépenses imprévues pouvaient être votées sous forme de crédits de paiement aux chapitres 022 (Dépenses de fonctionnement) et 020 (Dépenses d'investissement) ; Les recettes correspondantes devaient être dégagées en contrepartie pour équilibrer le budget. La limite des ces dépenses imprévues était de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

En nomenclature M57, aucune prévision budgétaire ne doit être effectuée sur les chapitres des dépenses imprévues en dehors du cadre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE).

Pour appliquer ce régime des AP et des AE, la commune devrait élaborer un règlement budgétaire et financier (RBF), alors qu'il est facultatif pour les communes de 3 500 habitants (sauf si elles veulent appliquer ce régime des AP-AE)

La limite serait alors de 2% des dépenses réelles de la section correspondante.

Cependant, une disposition de la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, **à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cela permet d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster, sans modifier le montant global des sections.

Le Maire est alors tenu d'informer le Conseil des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à

l'occasion du budget et

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2025 17 – 1 : TE38 : Proposition d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une proposition du TE38 pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique Eborn sur la commune.

En effet TE38 poursuit activement son déploiement et compte désormais 190 bornes de recharge en Isère, tout en maintenant son objectif initial de compléter le réseau pour offrir une couverture optimale à l'ensemble du département. Le 29 septembre 2015, la commune a choisi de lui transférer sa compétence IRVE. Dans ce cadre, il souhaite installer une borne sur notre commune et savoir si la commune y est favorable.

Le financement prévisionnel de ce projet s'établit comme suit :

PRIX DE REVIENT DE L'OPÉRATION

Montant travaux borne :	25 552,54
Aménagement places de stationnement (2*2480,97)	4 961,94
Raccordement branchement	2 095,00
Imprévis (5%)	1 630,00
Actualisation (7%)	2 283,00

Prix de revient HT 36 522,48

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Prime Advenir	4 000,00 €
Participation TE 38	21 139,61

Participation de la COMMUNE 11 382,87

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- Accepte la proposition de TE38 pour l'installation d'une borne IRVE sur Colombe
- Prend acte de la participation financière de la commune à hauteur de 11 382,87 €
- Charge Mme le Maire de notifier cet approbation à TE38.

2025 – 18 -1 : Local communal : Mandat de gestion locative à LPI Immobilier:

Mme le Maire expose au conseil Municipal :

Lors d'une précédente séance, l'ensemble des membres présents était favorable pour que tout soit mis en oeuvre pour relouer le local professionnel que vient de libérer les médecins, avant de décider d'un éventuel changement de destination de ce bien.

Il avait été évoqué la solution de faire paraître une annonce sur un site de location ou autre. En raison de la complexité de ce genre de démarches une rencontre a eu lieu avec M. Péterlé de LPI

Conseil en Immobilier basé sur la commune. Celui-ci a fait une proposition de mission pour la recherche de locataire et la gestion de ce bien. Cette mission comprenant la gestion administrative, financière, technique, juridique, fiscale etc..

En fonction de la demande, le local peut être loué en une seule entité ou en 4 bureaux individuellement en pondérant les parties communes. Les propositions sont établies sur une base à 100 € / m² / an.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à cette proposition en précisant que la location à des professionnels de santé (médical ou para-médical) est privilégiée pendant une durée de six mois. Si aucune demande de ce genre n'aboutit dans ce délai il sera alors possible d'accueillir des professions plus administratives.
- Donne mandat à M. Péterlé pour la recherche de locataire et la gestion de ce local professionnel située au 19 chemin de la Mairie à Colombe.
- Charge Mme le Maire de signer l'ordre de mission avec M. Péterlé, de LPI Conseil en immobilier.

2025 – 19 - 1: Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI)

Mme le Maire expose :

L'Association des Femmes Élues de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élue de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élus pour une information sociale, politique, civique.
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique.
- Elle défend la parité femme homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élues et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 100 € pour la strate de population entre 1 500 et 2 499 habitants pour l'année 2025.

Madame le Maire propose d'adhérer à cette association et d'inscrire la somme au budget de l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- Adhérer à l'Association des Femmes Élues de l'Isère
- Inscrire la somme au budget de l'année 2025.

2025 – 20 – 1 : Consultation relative au projet de Document-cadre de l'Isère définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol :

Mme le Maire expose :

La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, dit loi APER, vise à rattraper le retard de la France en matière d'énergies

renouvelables, au regard de l'urgence climatique, énergétique et géopolitique, tout en préservant la souveraineté alimentaire.

En application de l'article 15 de la loi APER, en 2023 et 2024, les communes ont été au coeur du dispositif d'identification des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Pour cette seconde échéance dont l'objectif est de planifier les énergies renouvelables tout en préservant les terrains non artificialisés, la loi APER a confié aux chambres départementales d'agriculture la rédaction d'un Document-cadre qui définit les surfaces agricoles et forestières qui pourront être ouvertes aux installations compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière, dites « agricompatibles » ainsi que les conditions d'implantation dans ces surfaces.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la création éventuelle de zone d'implantation possible d'installations « agricompatibles »

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION :

Considérant que par décision du conseil municipal en date du 26 septembre 2024 il est fait opposition à la création de zone « agrivoltaïque » sur la commune, aucune zone « agricompatible » ne sera définie sur Colombe.

Compte rendu des commissions communales.

Aucune commission ne s'est réunie depuis la dernière séance.

Compte rendu des commissions de la CCBE :

Roger VALTAT

* La commission PCAET s'est réunie dernièrement : le bilan des actions réalisées en 2024 a été fait et les prévisions 2025 ont été présentées.

Un travail est en cours sur la charte agricole.

* Le Conseil Communautaire s'est réuni le 3 mars et a délibéré sur les points suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

Autorisation de signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché n°22FO26, relatif à la fourniture et la pose de mobilier d'accompagnement sur les sentiers de randonnée.

Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°16MO01, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

TRANSITIONS

Attribution des aides aux investissements des entreprises commerciales,

Eliane MARREL

La commission « agriculture, tourisme, forêt et sentiers de randonnées » s'est réunie et a abordé les sujets suivants :

- Présentation d'un projet de bâtiment sur la commune de Beaucroissant
- Zone agri-compatible
- Zone agricole protégée sur la commune de Renage
- Charte forestière
- Sentiers plaine et colline : Les travaux sur Colombe et Burcin sont en grande partie terminés et pour les autres communes ils sont en cours de réalisation.

Emmanuelle MARC

La commission « Lecture publique » a travaillé sur les points suivants

- Expositions qui auront lieu à la fée Verte
- Une nouvelle convention territoriale artistique et culturelle est en cours d'élaboration
- Le dispositif PLUME met en œuvre des projets avec les élèves avec pour thème « comment perçoit-on notre territoire; une restitution aura lieu en mairie de Châbons (appelé dévernissage).
- Dispositif Palabre : journée portes ouvertes le 17 mai avec l'ensemble des médiathèques du réseau pour définir un projet territorial « projet culturel de Bièvre-Est ».
- Projet culturel « de la bièvre aux étoiles » ligne directrice pour l'année prochaine

Questions diverses

Martine JACQUIN :

* Accueil d'urgence temporaire :

Suite à un appel de la gendarmerie demandant si la commune avait un accueil d'urgence temporaire ; Mme le Maire s'interroge sur le sujet.

Actuellement nous n'avons pas ce genre de logement et il serait peut-être bien de réfléchir sur la possibilité de conserver le local où étaient les infirmières afin de répondre aux demandes rentrant dans ce cadre là : principalement violences intra-familiales, sinistre d'une habitation etc ...

Avant de prendre une décision définitive lors d'une prochaine séance il est décidé de faire établir des devis pour la création d'une douche car ce local n'en possède pas.

* Exposition :

Le département de l'Isère a réalisé une exposition itinérante ; celle-ci est issue du travail d'inventaire des édifices religieux du XX^e siècle en Isère mené par le service du Patrimoine culturel du Département de l'Isère, en lien avec l'association diocésaine de Grenoble ; elle sera installée dans l'église St Blaise de Colombe le 31 mars 2025 pour une durée de deux mois.

L'inauguration de cette exposition « de béton et de lumière » aura lieu le 5 avril à 16 h et sera suivie d'une conférence à 17 h sur « la restauration des peintures de la fresque de l'église » par Mélissa LOSANO.

Le 12 avril à 17 h Mme Béatrix BURLET, fille de René Maria BURLET le peintre qui a réalisé la fresque à l'origine, fera une conférence sur la vie artistique de son père.

* L'organisation du comice agricole suit son cours, les commissions travaillent et une visite du gymnase et des alentours est prévue le 12 avril.

* Commémoration du 19 mars : chacun a pu remarquer la présence de banderoles de drapeaux de la paix accrochées aux arbres sur la place du 12 juillet 1944. Sous l'impulsion de la directrice de l'école et en collaboration avec les enseignantes et l'artiste Raymond WATSON, les enfants ont travaillé sur ce que représente la paix pour eux et ont confectionné ces drapeaux. Il est important que ce travail soit mis en avant et M. WATSON est ravi que ces réalisations soient exposées lors de la commémoration, ceci est une première.

Maurice BONNARDON

- *Aménagement du Fûteau : Terideal a commencé la pose du mobilier (table d'orientation, tour chape, tables, bancs, etc.) ce matin.*

- *Sentiers de randonnées : la maquette des totems semble sur le point de se terminer. Il faut compter un mois de fabrication.*

Les tables et les bancs devraient être posés mi avril.

Sylvie GRASSER :

Il semblerait qu'il y ait 2 squatteurs sur l'aire d'accueil des gens du voyage. La CCBE est au courant et a déposé plainte à la gendarmerie.

Emmanuelle MARC :

Pour le fascicule du comice agricole, chaque collectivité doit écrire un texte sur la commune et sur les agriculteurs ; la commission « information » travaillera sur ce sujet.

Séance levée à 22 h 35

<p style="text-align: center;">Le Maire Martine JACQUIN</p>	<p style="text-align: center;">Le secrétaire de séance Sylvie GRASSER</p>
---	---